

Compte rendu du Conseil Municipal de Cunlhat du 22 janvier 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 12 janvier 2016, les membres composant le Conseil Municipal de Cunlhat se sont réunis en mairie le 22 janvier 2016 à 19h30, sous la présidence de Mr FARGETTE Frédéric, Maire.

Sont présents: M. FARGETTE Frédéric, Mme FACY Chantal, M CHASSOT Daniel, Mme FOURNIOUX Danièle, M DESMARET Jean Luc Adjoints, M FOLLANFANT Bruno, M HERRY Jean Michel, Mme ROCHE Angélique, M TOURNEBIZE David, M LIENNART Didier, Mme MEYGRET NICOLAS Véronique.

Procurations :

Mme LLOYD Eleanor a donné procuration à M HERRY Jean Michel
Mme LISTRAT Rolande a donné procuration à M FARGETTE Frédéric
M BERNARD Jean a donné procuration à Mme MEYGRET NICOLAS Véronique
Mme GIOUANOLI Isabelle a donné procuration à M LIENNART Didier.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance. M LIENNART ayant refusé, M TOURNEBIZE David est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du précédent compte rendu

Conseil municipal du 21 décembre 2016 :

Pour : 13 contre : 2 (Monsieur LIENNART et Madame GIOUANOLI)

1 – Gestion Base de Loisirs

Monsieur le Maire fait un rappel de la situation à savoir que :

- La société qui gère le camping n'a pas payé l'électricité. Les compteurs du camping, des chalets et de la salle polyvalente sont coupés depuis novembre.
- Depuis le mois d'octobre la commune a envoyé pour plus de 13000 euros de factures qui étaient recouvrables en novembre et décembre.
- Au jour d'aujourd'hui, rien n'a été payé.
- Début décembre, nous avons envoyé une lettre recommandée avec AR qui n'a pas été retirée indiquant que l'article 35 du contrat d'affermage n'était pas respecté.

Ainsi, depuis début janvier, nous sommes en droit de casser le contrat. Monsieur le Maire propose que soit mis au vote le fait de casser le contrat d'affermage.

M. le Maire fait procéder au vote : 15 votes pour - unanimité.

Pour ne pas perdre de temps, un huissier a été mandaté pour signifier à la société que les clauses de l'affermage n'étaient pas respectées.

- Avant de faire la présentation des différentes possibilités pour faire fonctionner le site, Monsieur le Maire rappelle qu'il reste encore 30 000 euros de subvention si le Label Qualité est obtenu.
- Au départ, la date limite pour avoir le Label Qualité était fin 2015. Des démarches ont été faites auprès du Département et de la Région en expliquant les problèmes et ils acceptent de nous laisser une année supplémentaire. Déjà nous avons perdu les fonds européens car hors délais.

Madame FOURNIOUX Danielle explique les différentes possibilités de gestion qui s'offrent à nous :

- Gestion directe appelée aussi régie
- Gestion déléguée : sous trois formes possibles : la concession, l'affermage, et la régie intéressée
- Gestion déléguée de service public en forme simplifiée

De par les délais contraints pour une gestion déléguée et la complexité de la gestion en régie, la délégation de service public en forme simplifiée est choisie. Ainsi un contrat d'une durée allant du 1^{er} mars 2016 au 31 décembre 2016 avec comme rémunération pour la Commune la prise d'un pourcentage de 1% du chiffre d'affaire du gérant et une caution de 3 000 € sont proposés.

L'objectif premier est d'assurer l'ouverture de la base de loisirs en 2016 pour soutenir les commerces locaux et, ensuite, d'obtenir le label « qualité plus » qui permettra de débloquer le paiement des soldes de subvention au profit de la collectivité.

M. le Maire fait procéder au vote : 15 votes pour - unanimité.

La procédure de délégation de service public peut être lancée dans les prochains jours suivant ces conditions, afin de trouver rapidement un repreneur. Courant février les entretiens avec les candidats auront lieu et un choix sera fait par la commission et délibéré au Conseil Municipal.

2 - Location gérance bar du plan d'eau

- Comme pour le camping, l'année 2016 sera une année de transition.
- Lors du conseil du 10 juillet 2015, nous avons délibéré sur le choix des remplaçants pour le contrat de gérance du bar-restaurant du plan d'eau. Depuis, plusieurs difficultés et incertitudes juridiques nous ont empêchés de signer le contrat.
- Depuis, au vu de nos informations, il est raisonnablement possible de signer le contrat pour l'année 2016.

Les termes du contrat sont vus, à savoir :

- Un loyer de 550 € pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre et de 350 € pour le reste de l'année – et une caution de 1 500 €.

M. le Maire fait procéder au vote pour la signature du contrat pour la période du 1^{er} mars 2016 au 31 décembre 2016 : 15 votes pour - unanimité.

3 – Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 a modifié le code général des Collectivités Territoriales en permettant de fixer par délibération du Conseil Municipal des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de gaz. Le calcul prend en compte la nouvelle longueur implantée (L) fois un coefficient fixé à 0,35.

- Soit la formule pour la nouvelle redevance : $PR = 0,35 * L$

M. le Maire fait procéder au vote pour cette nouvelle mesure : 15 votes pour - unanimité.

4 – Dons et Legs

Il arrive que la commune reçoive un don ou un leg.

Le Conseil Municipal doit accepter par délibération chaque don ou leg.

Il est proposé de prendre une délibération acceptant d'une manière générale les dons et legs d'argent à la commune sans condition ni charge.

M. le Maire fait procéder au vote pour cette proposition : 15 votes pour - unanimité.

5 – Motion TAFTA

La commune de Cunlhat, entend contribuer au débat européen sur le Traité Transatlantique de Commerce et d'Investissement et propose de prendre une motion pour déclarer la commune de Cunlhat « hors zone TAFTA »

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la motion.

Adoption : 15 voix - unanimité

6 – Motion Commerces

Monsieur le Maire propose d'adopter une motion de soutien aux commerces locaux rencontrant des difficultés suite aux stratégies financières des groupes dont ils dépendent pour leur approvisionnement.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la motion.

Adoption : 15 voix - unanimité

7 – Modification des statuts de la Communauté de Communes

- Afin de pouvoir obtenir des subventions pour la réalisation de la maison de santé et de la maison de services au public, il faut modifier les statuts de la communauté de communes. Après consultation de la préfecture, les statuts pourraient être modifiés de la façon suivante, avec un ajout en compétences facultatives :
 - - Création et aménagement d'une maison de santé
 - - Création et aménagement d'une maison de services au public

La Commune de Cunlhat doit se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes, ainsi, M. le Maire fait procéder au vote pour cette proposition : 15 votes pour - unanimité.

8 – Adhésion EPF SMAF

De nouvelles collectivités souhaitent adhérer à l'établissement public foncier et les collectivités membres doivent se prononcer sur cette adhésion.

M. le Maire fait procéder au vote : 15 votes pour - unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Nouvelle Communauté de Communes

- Une commission réunissant les Présidents de 7 Communautés de communes, un Vice Président de chaque CoCom, les Directeurs des 7 CoCom, la Conseillère Régionale et les Conseillers Départementaux s'est créée afin de faire avancer la construction de la future Cocom.
- Cette commission est bien consciente qu'elle n'a pas toute la légitimité mais il faut bien commencer à travailler.
- Le travail se fait suivant deux axes :
 - Une charte pour la nouvelle communauté de communes commence à s'écrire (en effet, tant que la nouvelle Cocom n'existe pas, nous ne pouvons pas écrire un projet de territoire).
 - Au niveau des compétences, le bilan de ce qui est fait dans chaque Cocom a été réalisé. Nous en sommes à l'étape de voir les compétences qui font consensus afin de pouvoir les valider avant fin 2016 par les conseils municipaux pour démarrer au 1^{er} janvier 2017 avec quelques bases.

2 – Réfugiés Politique

Trois associations ont répondu à l'appel à projet de l'Etat dont l'association Détours.

La réponse est attendue pour la fin du mois de janvier.

Une réunion publique aura lieu dès que la réponse sera connue et que l'association sera choisie.

3 – Ciné Parc

La fréquentation moyenne pour Cunlhat est de 23 spectateurs par film.

Les subventions sont à la baisse de 10 % (Art et Essai (-14%) et Département (-10%)).

En juin 2016, un salarié arrive en fin de contrat aidé. Il sera nécessaire de pérenniser cet emploi, ou de reprendre un contrat aidé si le budget ne le permet pas.

Après plusieurs années sans augmentation, la cotisation pour les communes adhérentes est portée à 2,50€/hab soit 0,05€ de plus.

4 – Rand Auvergne

La course moto RAND Auvergne passera sur notre commune le 25 juin prochain, mais le parcours choisi ne correspond pas à nos attentes car passant parfois sur des chemins privés ou empruntant des chemins à protéger de par leur intérêt remarquable.

De plus, le lendemain de cette épreuve se déroule la « fête de la montagne » et une randonnée pédestre doit utiliser une partie du parcours qui risque d'être endommagée par le passage de 500 motos en cas de pluie.

Monsieur le Maire va prendre contact avec les organisateurs afin de faire modifier le tracé.

5 – SDIS

Le point est fait sur l'avancement du projet de réaménagement de la caserne des pompiers.

Depuis le dernier conseil, nous avons contacté le SDIS pour savoir si l'architecte avait été choisi.

Le SDIS a des problèmes pour boucler son budget et le projet est suspendu.

Une visite de M BOILON, Vice Président du Conseil Départemental en charge du SDIS, est promise afin de nous présenter la décision prise.

En attendant, nous avons suspendu la rétrocession du bâtiment « Conche » et l'appel d'offre pour le chauffage.

6 – Salle des fêtes

A l'heure actuelle, la salle des fêtes est laissée gracieusement à disposition des associations locales, des partis politiques, des organisations syndicales et des organismes professionnels ayant un caractère coopératif.

Une association qui n'a pas son siège social sur la commune demande si elle peut l'utiliser et pour quelle somme ? Pour l'heure, le règlement ne nous permet pas de mettre à disposition la salle. Il faut changer le règlement pour pouvoir répondre à cette demande.

7 – Salle de la base de loisirs

Afin de mieux maîtriser l'utilisation de la salle de la base de loisirs, il serait judicieux que la gestion se fasse à la mairie. La décision est prise de gérer cette salle par le biais de la Mairie, ainsi nous aurons une lisibilité facilitée sur les utilisations de la salle par nos associations.

Aussi, il faut refaire un règlement et une tarification qui seront validés par une délibération au prochain conseil municipal.

8 – Budget 2016

Nous allons préparer le budget 2016 et nous saurons d'ici fin mars ce que nous pourrons réaliser ou pas.

Pour information, avant le 29 février, il faudra valider les demandes de subventions pour le FIC

(fond d'intervention communal) pour les trois prochaines années.

La Commission des travaux s'est réunie le 20 janvier 2016 et a déjà établie une liste de travaux à réaliser (certains ont déjà été vus en Conseil) :

- Ad'Ap 2016 : WC publics et stationnements
- Eclairage public
- Lotissement
- Aménagement et végétalisation devant la future Pharmacie et autour du chalet
- De la voirie communale et forestière
- Reprise d'enrobé dans le bourg de Cunlhat

M. le Maire lève la séance à 21h30